



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



TAXE D'APPRENTISSAGE

**SOUTENEZ CEUX QUI VOUS
SOUTIENDRONT DEMAIN**

...En nous versant le solde
de la taxe d'apprentissage
Ne laissez pas à d'autres le soin
de choisir pour vous....



Affectez vos fonds via le service dématérialisé



L'institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) de Saint-Vallier forme chaque année une promotion de 32 élèves à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS).

Verser votre taxe d'apprentissage à l'IFAS de Saint-Vallier c'est :

- garantir une offre de formation de proximité
- optimiser la qualité de notre enseignement
- répondre à un besoin fort d'emploi en local

**Une démarche simple puisque l'IFAS de St Vallier est habilité à percevoir la
taxe d'apprentissage.**

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/26261109800068/detail/10781>

Nous vous remercions par avance de la contribution que vous pourrez nous apporter



Institut de Formation d'Aide-Soignant de Saint-Vallier
SIRET : 26261109800068 - RNCP: 35830 - UAI :0261047X
HDN - Site de St-Vallier - Rue de l'hôpital - 26 240 St-Vallier
04 75 23 80 85 - secretariat.eas@hopitaux-drome-nord.fr



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique